



Les garanties du « PACK SÉRÉNITÉ » au 01/01/2021

IMPORTANT

LE PACK SÉRÉNITÉ doit IMPÉRATIVEMENT être souscrit dès l'ouverture du Contrat de Location au départ du véhicule.

- **Rachat partiel de la Franchise : FRANCHISE 180 € TTC ou 360 € TTC**
(selon modalités, HORS Sinistre en Stationnement Sans Tiers Identifié)

Franchise Accident/Dommages non rachetable : **180 € TTC.** *

Franchise Vol/Incendie non rachetable : **360 € TTC.** *

* *Doublement de la Franchise si le conducteur a – 25 ans et/ou titulaire d'un permis de moins d'un an.*

En cas de Responsabilité Partielle ou Totale lors d'un sinistre : MINGAT prélèvera la Franchise totale de **180 € TTC** ou **360 € TTC** selon modalités.

DOMMAGES, VOL, INCENDIE, PARTIES HAUTES, PARTIES BASSES du véhicule sont garantis :

- En cas d'Accident, de Vandalisme, de Collision, de Vol et de Détournement, d'Incendie, de forces de la nature, de Dommages résultants des dégâts occasionnés aux parties hautes et basses.
- La garantie couvre également les frais de récupération du véhicule assuré engagé avec l'accord de l'Assureur, à la suite d'un évènement garanti.

► Pour plus de détails nous consulter

EXCLUSION

Pour tout Sinistre en Stationnement Sans Tiers Identifié (vandalisme, etc...), les Franchises initiales mentionnées sur le contrat de location s'appliqueront (soit : en cas de sinistre avec un maximum de 1500 € TTC ou 3000 € TTC, en cas de vol/ incendie avec un maximum de 3000 € TTC ou 6000 € TTC). Il n'y a pas de réduction de Franchise possible.

1. Cas du sinistre Accident Responsable :

- a. Si le conducteur a plus de 25 ans et plus d'un an de permis, **MINGAT** encaisse le montant de la Franchise irréductible, **soit 180 € TTC.**
- b. Si le conducteur a moins de 25 ans et/ou moins d'un an de permis, **MINGAT** encaisse le montant de la Franchise irréductible, **soit 360 € TTC.**



2. Cas du sinistre Vol et Incendie :

- a. Si le conducteur a plus de 25 ans et plus d'un an de permis, **MINGAT** encaisse le montant de la Franchise irréductible, **soit 360 € TTC.**
- b. Si le conducteur a moins de 25 ans et/ou moins d'un an de permis, **MINGAT** encaisse le montant de la Franchise irréductible, **soit 720 € TTC.**

- **Parties HAUTES et BASSES : FRANCHISE 180 € TTC ou 360 € TTC**
(Selon modalités)

Objet de la Garantie :

Les Parties Hautes, c'est-à-dire la partie fixe, non amovible se trouvant au-dessus de la partie supérieure du pare-brise et à demeure au véhicule.

Les Parties Basses, c'est-à-dire la partie fixe, non amovible se trouvant en dessous du véhicule et à demeure au véhicule.

Sont garantis : les éléments du véhicule dès lors qu'ils sont d'origine et répertoriés dans le catalogue des constructeurs, ce qui veut dire qu'ils ne doivent pas être prévus « en option ».

Evènements assurés :

Tout dommage occasionné aux Parties Hautes du véhicule loué, résultant du non-respect de la limite de gabarit et/ ou d'une mauvaise appréciation d'un passage (heurt de pont...)

Tout dommage occasionné aux Parties Basses, aux châssis, bas de caisse... du véhicule loué, résultant d'une mauvaise appréciation d'un passage (Trottoir), ou d'un obstacle (Pierre).

- **Bris de Glaces : FRANCHISE 60 € TTC**
(Selon modalités)

Prise en charge des dommages résultant du bris des glaces assurées, c'est-à-dire : Pare-brise, Glaces latérales, Glace arrière, Blocs optiques des phares avant. La garantie est accordée à concurrence de la valeur de remplacement des glaces endommagées.

La Franchise incompressible restant à charge du locataire sera de **60 € TTC** par évènement en cas de remplacement de l'élément endommagé.

EXCLUSION

Les blocs optiques arrières ne sont pas assurés, MINGAT facturera le montant des réparations.

Les déflecteurs et glaces de rétroviseurs ne sont pas considérés en Bris de Glace, la Franchise de **180 € TTC** ou **360 € TTC** (selon modalités) sera donc appliquée.



- **Pneumatiques : FRANCHISE 60 € TTC par pneumatique**

EXCLUSION

Sont exclues de la garantie toutes aggravations de sinistre résultant d'un choc aux parties basses et les enjoliveurs.

- **Marchandises transportées pour les véhicules Utilitaires :
FRANCHISE 180 € TTC /Evènement**
(HORS Sinistre par Effraction)

Les Marchandises transportées se trouvant dans le véhicule utilitaire loué et appartenant à l'adhérent sont garanties, jusqu'à hauteur de **15 000 € TTC** par véhicule et par sinistre.

Le remboursement au locataire se fera directement par l'Assureur, **sur justificatif fourni par le locataire** et après déduction faite d'une **Franchise non rachetable de 180 € TTC /Evènement**.

Evènements assurés :

- Accident caractérisé avec ou sans tiers identifié,
- Incendie et évènements naturels,
- Vol des marchandises suite à un accident caractérisé
- Vol simultané du véhicule (sans les clés du véhicule) et des marchandises assurées
- Vol par agression et/ou à mains armées.

MARCHANDISES EXCLUES

Espèces monnayées, billets de banque, cartes de paiement et de prépaiement, bijoux, métaux précieux.

► Pour plus de détails nous consulter

- **Effets personnels pour les véhicules de Tourisme : FRANCHISE 180 € TTC ou 360 € TTC**
(Selon modalités, HORS Sinistre par Effraction)

Les Effets Personnels transportés par l'adhérent, y compris les ordinateurs portables, dans le véhicule de tourisme loué sont garantis, dans la limite de **5 000 € TTC** par véhicule et par sinistre.

Le remboursement au locataire se fera directement par l'Assureur, sur justificatif fourni par le locataire et après déduction faite **d'une Franchise non rachetable de 180 € TTC /Evènement**. Cette **Franchise sera doublée pour les ordinateurs portables**, soit **360 € TTC /Evènement**.



Evènements assurés :

- Accidents caractérisés,
- Incendie et Evènements Naturels,
- Vol des effets personnels suite à un accident caractérisé,
- Vol simultané du véhicule (sans les clés du véhicule) et des effets personnels,
- Vol par agression et/ou à mains armées.

MARCHANDISES EXCLUES

Espèces monnayées, billets de banque, cartes de paiement et de prépaiement, bijoux, métaux précieux.

► Pour plus de détails nous consulter

○ **Assistance : 24h/24h, 7j/7**

France : 01.41.85.94.52

INTERNATIONAL : (33) 1 41 85 94 52

Pour le client ayant souscrit l'Assurance « Pack Sérénité » :

- En cas de panne, le locataire est pris en charge par **AXA Assistance**.
- Mise à disposition d'un véhicule de remplacement.
- Service Assistance 24h/24h et 7j/7.

○ **Défense Pénale Circulation**

► Pour plus de détails nous consulter

○ **La Garantie Individuelle Accident**

► Pour plus de détails nous consulter)

○ **EXCLUSIONS Communes à toutes les garanties**

Outre les exclusions indiquées pour chacune des garanties, ne sont jamais couverts :

- Les dommages et pertes dus aux effets directs ou indirects de la radioactivité...
- Les amendes, les dommages et pertes provenant de : confiscation, mise sous séquestre, réquisition, saisie, contrebande...
- Les dommages et pertes résultant de la faute dolosive ou intentionnelle de l'Assuré
- Les dommages causés quand le conducteur n'est pas titulaire d'un permis de conduire valide. L'assurance couvre cependant ce risque en cas de vol du véhicule ou d'utilisation de ce dernier à l'insu de l'assuré

► Pour plus de détails nous consulter



○ OBLIGATIONS en Cas de Sinistre

L'Adhérent devra fournir une Déclaration de Sinistre Circonstanciée (Utiliser modèle ci-joint) et / ou le Constat Amiable.

○ Facturation du PACK SERENITE

- Pour une Durée de Location de 1 à 7 Jours : 19,50 € TTC/j dès le premier jour de location
- Pour une Durée de Location de 8 à 13 Jours : 18,50 € TTC/j dès le premier jour de location
- Pour une Durée de Location de 14 à 21 Jours : 17,50 € TTC/j dès le premier jour de location
- Pour une Durée de Location de 22 à 30 Jours : 8,50 € TTC/j - soit Forfait : 255,00 € TTC/Mois.